



SANTÉ - ENVIRONNEMENT

Le dépistage du **radon** dans vos habitations : c'est parti !

Nous vous l'annonçons dans notre édition spéciale de septembre consacrée au Contrat d'avenir provincial : la Province de Namur a décidé de lancer une campagne de dépistage du radon dans les habitations privées situées sur le territoire provincial.

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore, d'origine naturelle. Il est présent dans tous les sous-sols et dans certains matériaux de construction. Il peut s'accumuler dans certaines habitations et alors risquer de **provoquer des problèmes de santé pouvant aller jusqu'au cancer du poumon**. La présence du radon est signalée partout, même si c'est à des degrés très divers, sur le territoire provincial. En raison d'une faille rocheuse, une maison peut être contaminée alors que celle située juste à côté est parfaitement saine. Jusqu'à présent, il existait peu de moyens fiables et facilement utilisables pour démasquer le radon.

Désormais, un nouveau système a été mis en place sous la forme d'un **détecteur pas plus grand qu'une carte de crédit**. Pour que la mesure soit efficace, il est conseillé de placer un détecteur dans le sous-sol et un autre au rez-de-chaussée... et de les laisser là pendant deux mois. Le détecteur est ensuite envoyé au **Sami, le service provincial d'analyse des milieux intérieurs**, qui fera analyser les données et informera la personne concernée. S'il y a présence significative de radon, en fonction de son importance, des conseils seront prodigués et diverses solutions seront proposées pour assainir la maison, d'une aération régulière des pièces à la pressurisation de l'habitation.

Afin que chacun puisse bénéficier de ce nouveau service, la Province de Namur propose les détecteurs au prix de 30 € pièce, analyse et conseils compris.

SAMI, Province de Namur,
rue Lelièvre, 6 à 5000 Namur. Tél. : 081/24 39 52.

Patrick Bisciari, nouveau conseiller provincial



Maxime Prévot (CdH) ayant été appelé à la Chambre, il a cédé sa place, en septembre dernier, à Patrick Bisciari qui siège désormais au Conseil provincial **Patrick Bisciari est jambois, il a 35 ans et son secteur, c'est l'économie**.

Ce jeune économiste travaille à la Banque nationale de Belgique après avoir été conseiller auprès de la présidence du CDH. Le nouveau conseiller provincial

a un dada : l'emploi, et il compte bien s'appuyer sur le Bureau économique de la Province et sur son secteur formation pour faire évoluer les statistiques dans un sens positif.

Le contrat d'avenir provincial, un colloque de l'**APW**



L'Association des provinces wallonnes organisait son deuxième colloque, en octobre dernier, à Namur. Un colloque consacré à une thématique bien d'actualité : le Contrat d'avenir provincial

– dont nous vous avons longuement parlé dans notre précédente édition. **Face aux idées qui circulent actuellement et qui vont de la suppression des provinces à une réorganisation des entités fédérées sur base territoriale et administrative des provinces, il était bon que les provinces s'interrogent mais fassent aussi le point sur leur évolution**. Ce colloque fut l'occasion pour la Province de Namur de présenter l'évolution de son contrat, le premier à être sorti des cartons et le député-président Dominique Notte s'en est chargé, tandis que la province de Luxembourg présentait la mise en œuvre du programme « Luxembourg 2010 », un outil stratégique de développement là aussi. La position de la Région wallonne avec son code de la démocratie locale a été défendue par un représentant du ministre Courard et le tout fut rehaussé par la présentation de la politique menée en France par le département de l'Eure et son président du Conseil général, Jean-Louis Destans. Une démarche déjà bien lancée et dont les résultats sont plus que prometteurs. Là aussi, la concertation, l'échange ont été au centre des démarches et toutes les forces vives, la population, ont été associées au processus d'évolution.

Autant d'initiatives qui ont ensuite permis un débat riche et animé.